



U15 et U18

Préconisation d'arbitrage à la touche par les jeunes licenciés

Arbitrage à la touche : il peut être assuré par un joueur remplaçant ou un jeune licencié de la catégorie sous la responsabilité de l'éducateur (2 arbitres par mi-temps), l'arbitre assistant sera une personne licenciée au minimum U14 pour la catégorie U15 et au minimum U16 pour la catégorie U18.

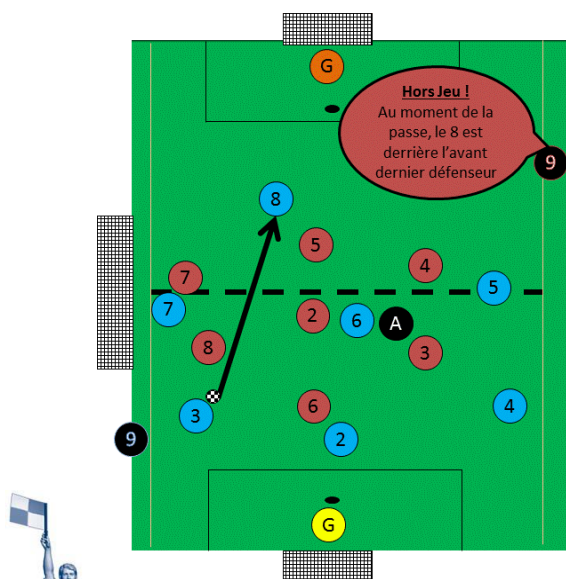
Un Assistant majeur, inscrit sur la FMI, pourra prendre le drapeau mais il devra le faire pour tout le reste de la rencontre. En ce qui concerne la FMI un assistant "fixe" sera toujours inscrit sur la FMI mais l'assistant joueur officiant sera considéré en formation sous tutelle et donc non inscrit sur la FMI.

Hors-jeu la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et la **ligne médiane**.

La position de hors-jeu d'un joueur ne doit être sanctionnée que si, **au moment où le ballon est touché ou joué par un coéquipier**, le joueur qui reçoit le ballon est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant-dernier adversaire (*en sachant que le dernier défenseur est généralement le gardien de but*).

Attention, un joueur qui reçoit le ballon n'est pas signalé hors-jeu si au moment de la passe, il se trouve dans sa propre moitié de terrain, ou à la même hauteur que l'avant-dernier adversaire ou les deux derniers adversaires.

Il n'y a pas d'infraction de hors-jeu quand un joueur reçoit **directement** le ballon sur un coup de pied de but (« 6 mètres »), une rentrée de touche, ou un corner.



Conseil : attendre que le joueur touche le ballon avant de signaler



Hors Jeu



Hors Jeu de ce coté-ci du terrain



Hors Jeu au milieu de terrain



Hors Jeu à l'opposé



Touche pour l'équipe qui attaque



Touche pour l'équipe qui défend



Coup de pied de but (6 mètres)



Corner